

Comité d'Établissement

Echos de la Réunion CE du 29/05/19

Situation économique et de l'emploi :

Secteur Auto : La direction annonce de possibles quarts supplémentaires pour compenser l'arrêt du CEP1G dû au remplacement de la clim.

Départs : Une démission d'un cadre non remplacé et une démission prétendument remplacé aux achats.

Un licenciement pour inaptitude.

Une mobilité de JOSCO 54 vers Brest, remplacé par un opérateur ...qui n'est pas remplacé...

Une mobilité de JOSE 24 vers Le Haillan, poste ouvert en interne.

1 Technicien Labo (non remplacé) vers le Haillan.

Départ d'un AM en Ataa, remplacé en interne.

Les remplacements étant quasiment toujours opérés en interne, il y a toujours une chaise vide au bout de la chaîne...

Arrivées : Aucune...

Emplois précaires : il y a 27 emplois temporaires sur le site.

Présentation Charge/capa JOSCO5/LA par le responsable du secteur à la demande des élus :

Les élus SUD ont tenu à alerter des difficultés et des tensions remontées. Le responsable a précisé que les effectifs de ce

service ont été maintenus mais qu'il serait vigilant sur la situation du personnel.

Selon lui, la charge a été assez stable mais avec des pics et la charge à la granulométrie devrait baisser au 2^{ème} trimestre.

Réorganisation du service JEMR : La direction souhaitait conclure la consultation du CE à ce sujet et a semblé considéré que la sécurité ne concerne pas le CHSCT.

Elle n'a visiblement pas convaincu les élus puisque le CE a voté à l'unanimité un mandatement du CHSCT. A suivre...

Point charge MAIT : Nous avons demandé un point sur la charge à venir du stratégique, Eure et Loire et de la sécu-auto. La direction a souhaité reporté ce point au prochain CE.

Information sur le projet de réorganisation de l'entreprise : Encore une énième réorganisation présentée en CCE et dont les planches avec des organigrammes ne nous permettent pas de comprendre la nature et les conséquences de ce projet.

La direction prétend que le site de St Médard n'est pas impacté. Au CCE, nous demanderont que le cabinet d'expertise qui travaille sur le droit d'alerte en cours, analyse cette réorganisation et donne aux élus une explication plus digeste.

Référente Harcèlement : La direction nous a informés de la nomination de Mme Fourmond comme référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, moral ou les agissements sexistes.

Evolution des effectif ESM :

En Mars 2018, nous avons démontré avec les données fournies par la direction la baisse de l'effectif de l'établissement entre 2012 et 2018. L'effectif toutes catégories baissait de 86 et nous constatons alors la perte de 118 postes des catégories non cadres et le renforcement de l'effectif cadre à + 32.

DP MARS	Ouvriers	Employés	Techniciens	AM	Cadres	Total	CDD	Intérimaires
Mars 2012	261	10		319	171	761	23	37
Février 2018	165	19	233	55	203	675	20	49
			- 118		+ 32	- 86	- 3	+ 12

Nous pensions alors qu'il n'était pas possible de tomber plus bas dans l'effectif et nous alertons la direction de la dégradation des conditions de travail, la démoralisation du personnel et de la perte des savoirs. La réponse de la direction est dans les faits.

Mai-2019	158	16	228	45	199	646	19	28
Depuis Février 2018	-7	-3	-5	-10	-4	-29	-1	-21

Les élus avaient demandé une présentation de la déclinaison sur l'établissement de l'objectif de baisse d'effectif des 2300 ETP (Equivalents Temps Plein) prévue par la direction et présentée en commission économique du CCE.

Le 28 Mars, la direction s'est contentée des planches du CCE, sans développer les conséquences sur l'établissement.

Le 23 Avril, comme la direction a persisté dans son refus de nous informer, les élus ont unanimement quitté le CE en séance et ajourné la réunion.

Il aura fallu en arriver là pour qu'enfin, la direction nous présente des prévisions chiffrées le 09 Mai dernier.

Dans les documents présentés en CCE, il ressort clairement que l'avenir de l'activité ne dépend pas de l'effectif mais d'une volonté de l'Etat de soutenir notre activité comme le font les autres grands Etat pour leur industrie stratégique et spatiale.

Pourtant la direction affiche des objectifs de baisse qu'aucun argumentaire ne démontre.

Dans la présentation locale des prévisions que nous avons obtenues en CE, il apparaît que les départs naturels et quelques mobilités remplissent les objectifs.

Mais la direction se limite t'elle aux objectifs « affichés » ? Sa politique anxiogènes pousse les plus jeunes salariés partir avec leurs compétences vers d'autres entreprises.

Nous persistons à penser que cette baisse de l'effectif à marche forcée est nuisible pour l'activité et dangereux pour les conditions de travail, la sécurité et le maintien vital du savoir faire, alors que la baisse de charge n'est que temporaire selon les experts nommés par le CCE.